MISSION 1 DU CFA

S'orienter, avec ou sans handicap : on t'accompagne.

1

CE QUE DIT LA LOI — ARTICLE L. 6231-2 DU CODE DU TRAVAIL

« Accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel. Pour les personnes en situation de handicap, le centre de formation d'apprentis appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration tant en centre de formation d'apprentis qu'en entreprise, en proposant les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur contrat d'apprentissage. Pour accomplir cette mission, le centre de formation d'apprentis désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap. »

Choisir une formation, c'est d'abord un projet — pas un dossier. Aux portes ouvertes comme en entretien d'admission, on parle de ce que tu veux faire, et on valide ensemble que la formation visée y mène. Et si tu es en situation de handicap, déclaré ou non, l'école est équipée pour que ça ne t'enlève rien.

CE QUE L'ÉCOLE MET EN PLACE

- **Signale quand tu veux**
  dès la candidature, à l'inscription ou en cours d'année — chaque échange est confidentiel, et aucun diagnostic ne t'est demandé.
- **Une chaîne complète, documentée**
  questionnaire d'accueil, aménagements préparés avant ton arrivée, matériel adapté, temps majoré aux évaluations, suivi régulier.
- **En entreprise aussi**
  le référent — référencé auprès de l'Agefiph — appuie ta recherche d'employeur et fait le lien avec ton maître d'apprentissage.

SUR LE SITE

mantes-school.com/missions/orientation-handicap

La mission en entier, ses documents et ses contacts — c'est aussi où mène le code à droite.

DANS L'APPLICATION

app.mantes-school.com

Tes documents, tes démarches et l'avancement de ton dossier, à jour.

ET DE VIVE VOIX

Aux permanences

Les 1ers jeudis et 3es lundis du mois, de 13h à 14h, à l'école

LES DOCUMENTS DE CETTE MISSION

- Guide d'accueil — apprentis en situation de handicap
- Protocole d'accueil (avec ses 2 questionnaires)
- Formulaire de repérage
- Demande d'aménagement spécialisé
- Guide de repérage (à l'usage des équipes)
- Handicap & accessibilité — l'engagement de l'école

Téléchargeables sur la page de la mission — le code y mène.

QUI PORTE CETTE MISSION

Kamar Djemai

Référent handicap • responsable pédagogique

Permanences — Les 1ers jeudis et 3es lundis du mois, de 13h à 14h, à l'école

k.djemai@mantes-school.com
01 30 63 25 89

Scanne : l'article complet, les documents et les contacts de cette mission.